

RAYMOND JAMES ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL approuve les Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UN-PRI) :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements, autant que faire se peut.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG, en faisant preuve de transparence.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs du secteur des investissements.
5. Nous coopérerons pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes pour l'Investissement Responsable.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.



AVERTISSEMENT :

Document à titre d'information rédigé et publié par Raymond James Asset Management International (RJAMI), société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 95-001, ayant son siège social au 40, rue La Boétie 75008 Paris, France, SIRET 397 833 773 00021 RCS PARIS, site web www.rjami.com. Ce document ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du Prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question.